

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :

En exercice 27
Présents 23
Votants 26
Quorum 14

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202855-20261005-DCM_2026_10_02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/10/2026

L'an deux mille vingt six

Le : 05 octobre 2026

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ROMAIN-LE-PUY
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
en Mairie, sous la présidence de Monsieur André GACHET, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 septembre 2026

PRESENTS : André GACHET, Florence PICHON, Alain RENE, Martine MEILLIER, Quentin ROURE, Isabelle ELVINGER, Philippe BERLANDE, Pierre GACHET, Jérôme ARCELIN, Corine JEAY, Hubert GODARD, Fabienne GIBASSIER, Annabelle BOURGIN, Marjorie COMBE, Jennifer CAPEL, Anna Paola ROYON, Magali ROUCHON, Jean-Baptiste CHAMBEFORT, Julien LOUAT, Laurent BRUYERE, Sandrine GRANGER, Laetitia PAYET, Nicolas LOPEZ.

ABSENTS : Sébastien DE ARAUJO, Jean-Philippe PELLEGRIN, Christelle MELI, Grégoire GRANGER.

POUVOIRS : Sébastien DE ARAUJO à Magali ROUCHON, Jean-Philippe PELLEGRIN à Sandrine GRANGER, Grégoire GRANGER à Laurent BRUYERE.

SECRETAIRE : Florence PICHON.

Délibération n°2026 10 02

OBJET : SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE REHABILITATION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2026_04_06B du conseil municipal du 30 avril 2026 ayant pour objet l'adoption du budget prévisionnel de la commune,

Considérant que les prévisions budgétaires pour l'année 2026 prévoyaient la réalisation d'un emprunt d'équilibre,

Considérant que les investissements inscrits au budget 2026 portent notamment sur le financement des travaux de réhabilitation et de rénovation de l'école élémentaire,

Considérant la consultation lancée auprès de trois organismes bancaires, afin de disposer de plusieurs offres comparatives et de faire le meilleur choix dans l'intérêt des finances communales,

Considérant l'offre de prêt, les caractéristiques et les conditions générales présentées par la Banque des territoires (Caisse des Dépôts et Consignations),

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (20 voix pour, 06 abstentions) :

- approuve la conclusion auprès de la Banque des territoires (Caisse des Dépôts et Consignations) d'un emprunt de 1 800 000 € (un million huit cent mille euros) pour assurer le financement des travaux de réhabilitation de l'école élémentaire Jean Monnet,
- approuve les caractéristiques du contrat de prêt suivantes :
 - o Durée d'amortissement : 30 années à compter du 1^{er} novembre 2026.
 - o Préavis de tirage : moins de 10 jours, en une fois.
 - o Périodicité des remboursements : Trimestrielle, à raison de 120 trimestres pour la totalité des versements selon des échéances constantes. Première échéance (capital et intérêts) prévue le 1^{er} mars 2027.
 - o Taux d'intérêt actuariel annuel Index : Livret A (taux variable de 1,70% en 2026) + marge fixe sur Index de 0,50%
 - o Base de calcul : 30/360 c'est-à-dire basé sur un nombre fixe de 30 jours par mois et sur une année considérée de 360 jours.
 - o Commission d'instruction : 0,06% du montant total du prêt, soit 1 080€ versés en une fois.
- s'engage à verser à l'établissement bancaire, les frais de dossier de 1080 € (mille quatre-vingt euros) en une seule fois lors de la mise à disposition des fonds,
- s'engage à inscrire chaque année, et pendant toute la durée du prêt, en dépenses obligatoires de son budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances comprenant l'amortissement du capital et le paiement des intérêts,
- s'engage, en outre, à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquels l'emprunt pourrait donner lieu,

- autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces contractuelles et documents nécessaires à la conclusion dudit emprunt

Suivent les signatures,
Copie certifiée conforme,
Saint-Romain-le-Puy,
le 06 octobre 2026

Le maire,
André GACHET



Le secrétaire de séance,
Florence PICHON



Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
le : **09-10-2026**
Publié ou Notifié
le : **09-10-2026**